

FICHE D'INFORMATIONS

Cher(e) étudiant(e),

Vous trouverez dans ce guide les informations pratiques concernant vos formations au CEIL de l'université de Bejaïa.

Veillez noter que nous devons recevoir vos documents d'inscription avant le début de chaque formation.

Tout d'abord, vous devez lire attentivement les informations ci-dessous, afin de bien comprendre la procédure.

Puis, vous devez vous rendre sur le lien <http://www.univ-bejaia.dz/services/ceil/>, où vous trouverez toutes les informations relatives à votre inscription (dossier à fournir, calendrier des inscriptions, règlement intérieur du CEIL,...)

Vous y trouverez aussi notre Guide de formation (informations concernant votre arrivée, vos études au CEIL, etc.), des informations concernant les cours, et d'autres informations pratiques.

Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter : ceil_bejaia@yahoo.fr

1. Procédure d'inscription :

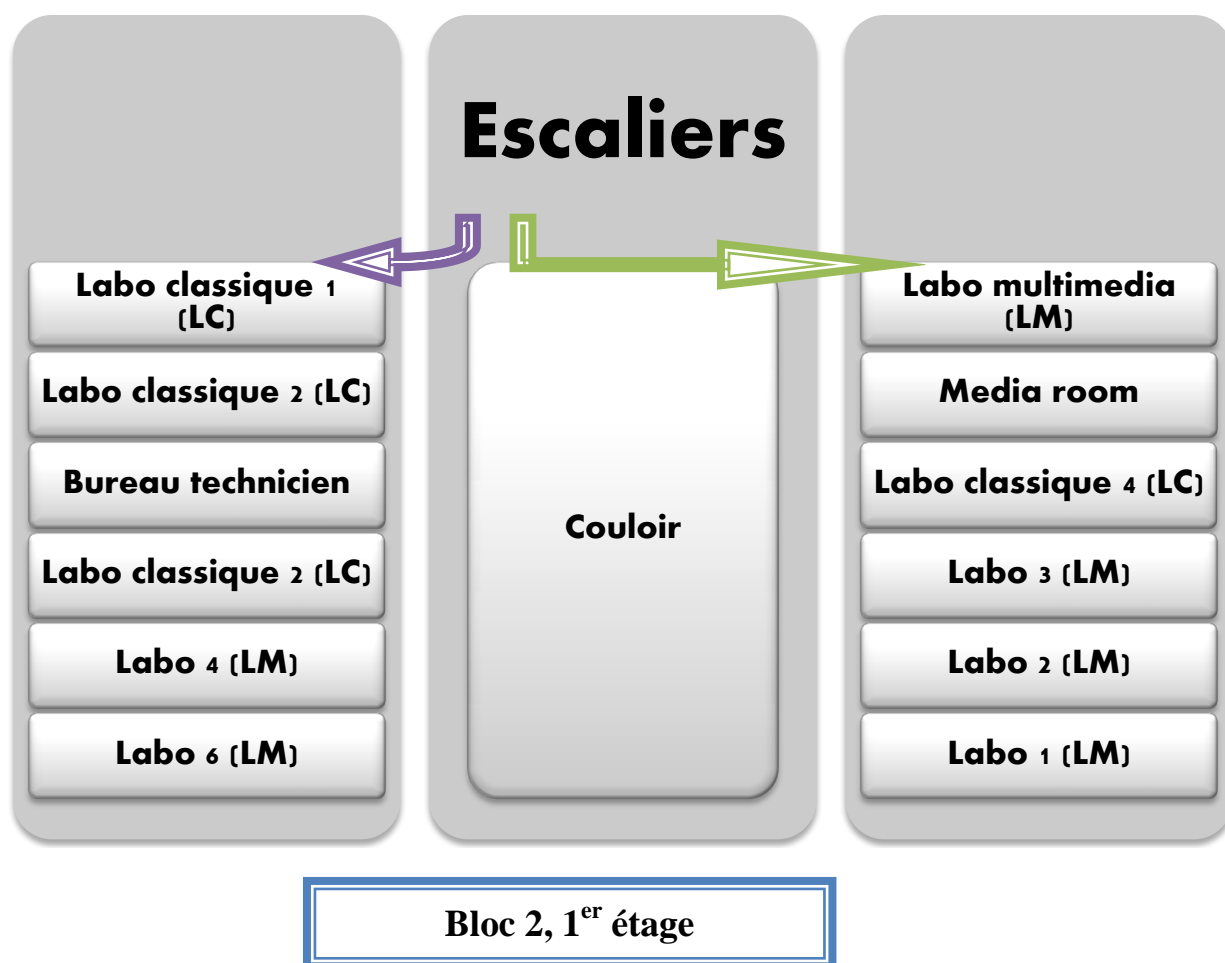
Après le test de niveaux, vous devez effectuer une inscription définitive.

1. Rassembler les pièces du dossier
2. Se rendre au secrétariat du CEIL
3. Avant la signature du contrat de formation vous devez le lire attentivement
4. Après avoir pris connaissance du contrat, vous pouvez poursuivre la procédure d'inscription ou l'interrompre si l'une des clauses du contrat de formation ne vous arrange pas.
5. choisir un emploi du temps qui convient
6. S'acquitter des frais d'inscription
7. Déposer le dossier

2. Les cours

Les cours ont lieu selon les emplois du temps choisis dans les laboratoires multimédias ou classiques qui se situent au bloc 2, premier étage. Certaines séances se déroulent dans des salles au bloc 4.

2.1. Les laboratoires de langues



2.2. Cours en ligne

Les étudiants du CEIL peuvent consulter des cours en ligne. Ils y peuvent également télécharger des exercices, des fichiers audio et vidéo.

Voici la procédure d'accès :

Etape 1

Pour accéder à la plateforme E-Learning, veuillez procéder soit :

- Soit se connecter sur le site de l'université <http://www.univ-bejaia.dz/> puis en bas de la page d'accueil dans la rubrique « **espace TIC** » cliquez sur **E- Learning (figure 1)**
- soit se connecter sur le lien web du CEIL : <http://www.univ-bejaia.dz/service/ceil/> puis en bas de la page d'accueil dans la rubrique « Espace Multimédia » cliquez sur **E- Learning (Figure 2)**

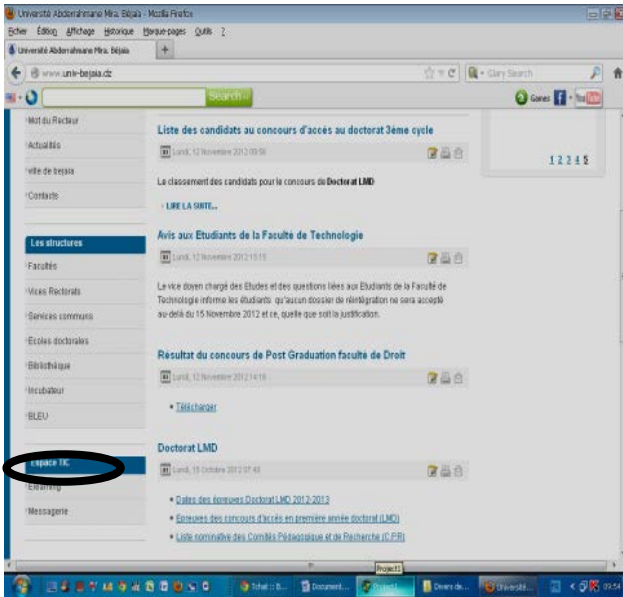


Figure 1

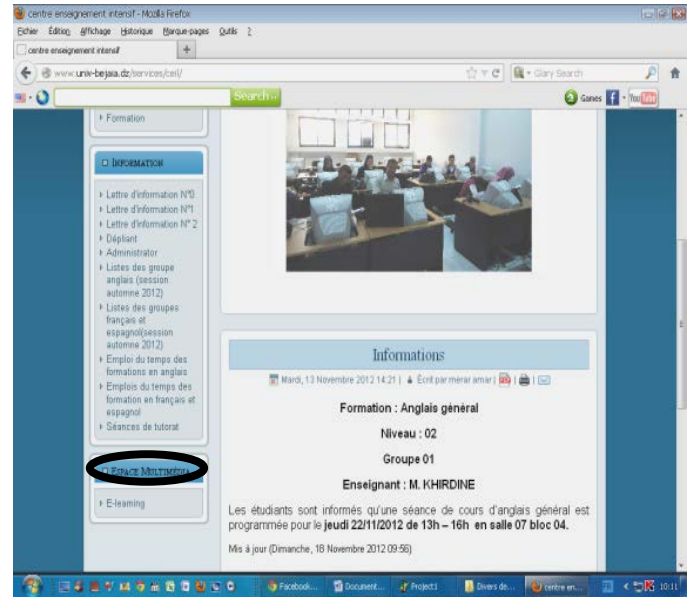


Figure 2

Etape 2

En cliquant sur E-Learning vous aurez cet écran d'accueil de la plateforme E-Learning,

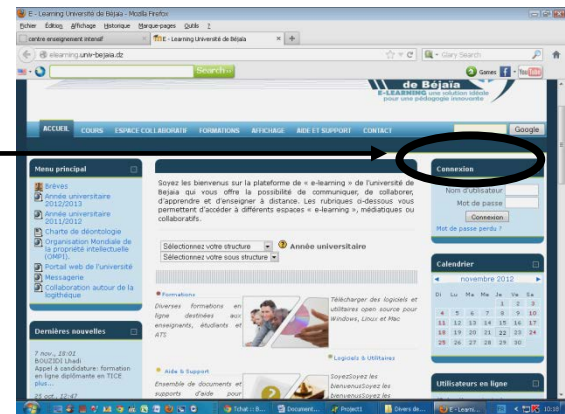
Pour vous connecter à votre compte, procédez comme suit :

- Dans l'onglet « connexion » (voir l'image ci-contre) :

➤ Si vous êtes étudiant (e)



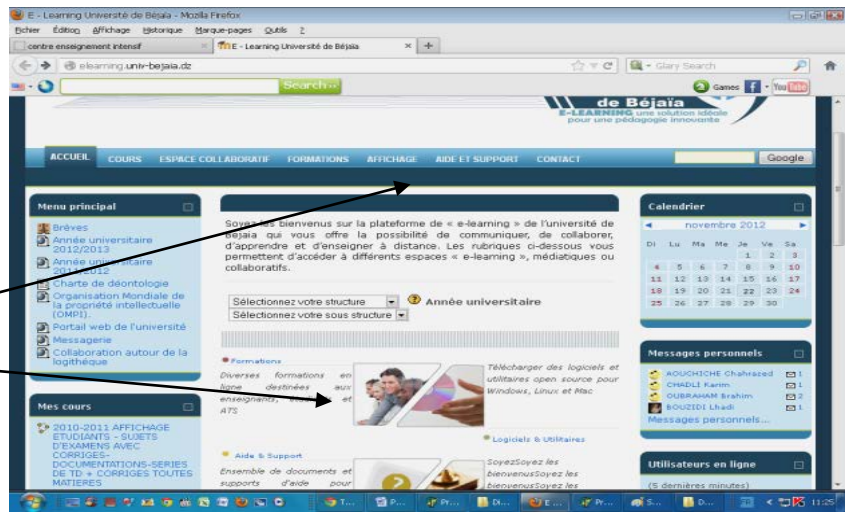
- Dans **nom d'utilisateur**, écrivez votre matricule se trouvant sur votre carte d'étudiant de l'Université.
- Dans « **Mot de passe** » votre date de naissance sous le format jj/mm/aaaa (Exemple : 12/04/1990).



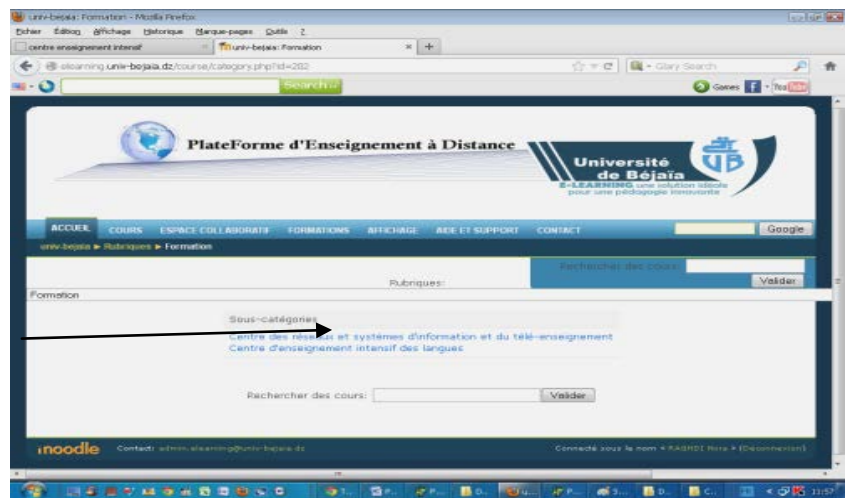
- Si vous êtes externe (sans emploi ou prestataires) demandez votre matricule à l'administration du CEIL. Connectez-vous de la même manière précédente.
- Si vous êtes enseignant universitaire ou fonctionnaire ATS procéder aussi de la même manière. Dans nom utilisateur mettez nom et prénom sous ce format : nom. prénom

Etape 3

Une fois connecté à votre compte vous aurez l'écran suivant :
Pour accéder à l'espace CEIL (consulter les cours du CEIL), cliquez sur l'onglet formation (voir l'image ci-contre).



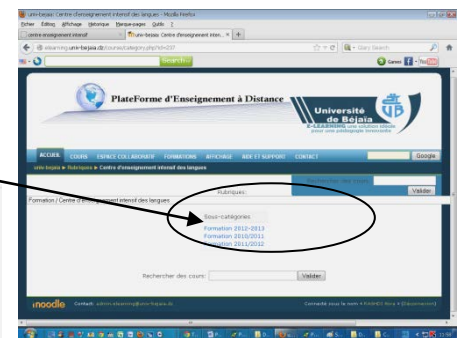
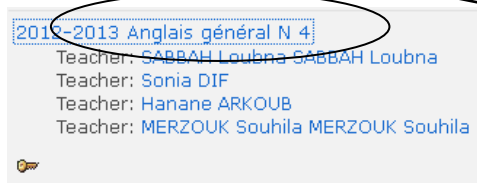
Dans l'écran ci-contre cliquez sur « Centre d'Enseignement Intensif des Langues »



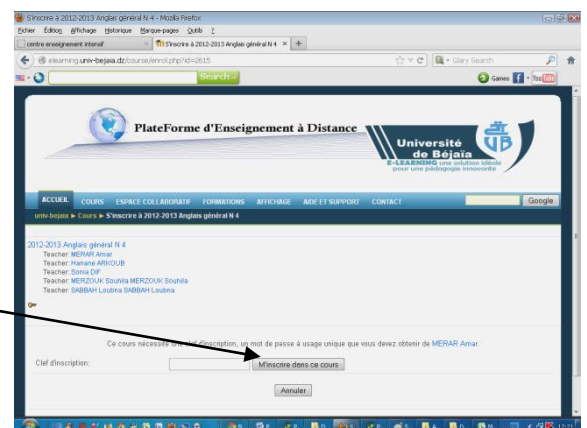
Etape 4

Puis sur l'écran ci-contre, cliquez sur la formation de votre choix (dans laquelle vous êtes inscrit(e)).

Dans l'écran qui apparaît, vous trouverez la liste des formations par niveau suivi des listes des enseignants qui assurent cette formation, cliquez sur votre niveau de formation exemple (2012-2013 Anglais général N 3)



Vous devez disposer d'une clé d'inscription pour accéder au cours que votre enseignant a mis sur la plate-forme. Cette clé vous sera communiquée par votre enseignant (e). Portez ici votre clé d'inscription et cliquez sur « m'inscrire dans ce cours »



En fin dans l'écran suivant vous aurez la liste des cours publiés. Vous pouvez télécharger ces cours ou les consulter sur place (en ligne).

Remarque

Pour plus d'information sur le fonctionnement, veuillez consulter le chargé de la programmation et de la maintenance, M. MERAR ou laissez vos messages sur la plate-forme à l'ordre de MERAR Amar.

2.3. Bibliothèque, salle de travail et salle Internet

Les étudiants du CEIL ont la possibilité d'accéder aux ressources documentaires du Centre. Plus de 600 livres et manuels dans différentes langues (arabe, français, anglais allemand, italien et espagnol) sont disponibles.

Les étudiants peuvent également accéder à la salle Internet du CEIL pour y travailler.

2.4. Tutorat

Les enseignants du CEIL assurent également des séances de tutorat durant toute la semaine pour les étudiants et ce quel que soit leur niveau (ou groupe). Durant cette séance l'enseignant analyse les besoins de l'étudiant et lui établit un suivi personnalisé.

3. Règlement Intérieur

Préambule

Le Centre d'Enseignement Intensif des Langues, conçu comme un service commun de l'Université de Béjaïa, regroupe trois sections : la section de français, la section d'anglais et la section d'espagnol. Le centre est dirigé par un Directeur et des responsables de section. Les activités du CEIL sont regroupées en trois catégories : l'enseignement intensif, le perfectionnement et la formation continue à la carte.

Titre premier : Des cours du CEIL

Article 01 : La section de français assure des cours de perfectionnement pendant l'année académique pour répondre aux sollicitations aussi bien des étudiants, enseignants et personnel administratif des universités que des opérateurs économiques et du grand public. Ces cours visent à doter les apprenants d'une maîtrise linguistique à l'oral et à l'écrit et à leur prodiguer un faire savoir méthodologique qui procède d'une bonne structuration de l'esprit. Cette section comprend également les spécialités suivantes : français juridique, français de l'information et de la communication, français du tourisme, français des affaires, français médical. Pour accéder à l'une de ces spécialités, l'étudiant doit justifier un niveau 4 au minimum en français général.

Article 02 : La section d'anglais assure des cours de perfectionnement pendant l'année académique pour répondre aux sollicitations aussi bien des étudiants, enseignants et personnel administratif des universités que des opérateurs économiques et du grand public.

Article 03 : La section d'espagnol assure des cours de mise à niveau et de perfectionnement en espagnol. Les cours sont dispensés durant l'année académique ou pendant l'été, en session extensive ou intensive

Article 04 : La section d'allemand et d'italien assure des cours de mise à niveau et de perfectionnement en espagnol. Les cours sont dispensés durant l'année académique ou pendant l'été, en session extensive ou intensive

Titre Deuxième : conditions d'inscription

Article 05 : Le dossier d'inscription doit comprendre les pièces suivantes :

- la fiche d'inscription dûment remplie et signé par les apprenants
- deux photos d'identité
- Une copie de la carte d'identité nationale ou l'extrait d'état civil
- Une copie du certificat de scolarité pour les étudiants et une attestation de travail pour les enseignants et personnel administratif.
- Les frais d'inscription
- Un CD vierge

Article 06 : Les droits d'inscription et du test de niveaux ne peuvent être ni remboursés ni reportés quel qu'en soit le motif.

Article 07 : Les attestations d'inscription et de présence ne peuvent être délivrée qu'une seule fois, sur présentation d'une demande et après que l'apprenant aura réellement assisté aux cours pendant une durée jugée suffisante. Les attestations de présence ne peuvent être délivrées que pendant la durée de la session.

Article 08

a- Annulation du cours

En cas d'annulation du cours avant le commencement ou d'interruption, les frais de la formation ne seront pas remboursés.

Le C.E.I.L se réserve le droit d'annuler les cours intensifs qui n'auront pas recueilli un nombre suffisant d'inscriptions. Dans ce cas, l'étudiant a le droit d'être orienté vers une autre formation de son choix ou d'attendre le lancement de sa formation. **Laquelle formation pourrait être reportée à une autre session. En aucun cas l'étudiant ne peut être remboursé pour le non lacement de la formation.**

b- Présence

- Sauf accord préalable avec le C.E.I.L, toute heure, journée ou partie de la formation non suivie par l'apprenant (retard au début de la formation, départ anticipé, absence en cours de formation) ne donnera aucun droit de remboursement, ni compensation.
- Après un retard de 20 minutes, l'étudiant ne sera pas accepter au cours,
- À la troisième absence l'étudiant est tenu de justifier ses absences sous peine d'être sanctionné (avertissement ou blâme)
- À la cinquième absence successive même justifiée, l'étudiant est exclu de la formation sans remboursement des frais de formation.

c- Emploi du temps

L'apprenant est tenu de respecter les emplois du temps et les horaires fixés par le Centre. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas où l'emploi du temps établi par le Centre ne convient pas à l'apprenant, (l'étudiant choisit lui-même l'emploi du temps qui lui convient)

d- Conditions de délivrance des attestations de niveaux.

Les attestations seront délivrées uniquement pour les étudiants ayant

- ✓ Réussi le test de passage ;
- ✓ validés les résultats des tests de passages et effectués 50% au minimum de la période totale de formation.

Article 09 : Tout changement d'horaire, de groupe ou de niveau doit avoir l'aval de l'administration du CEIL.

Article 10 : L'administration du CEIL se réserve le droit, en fonction de la demande, des contraintes des locaux et de la disponibilité des enseignants, d'attribuer à l'apprenant un horaire autre que celui qu'il aura choisi.

Article 11 : L'apprenant peut choisir de s'inscrire pour l'apprentissage de deux langues en régime intensif.

Article 12 : Les apprenants doivent consulter les affiches et le site Web du Centre afin de s'informer sur les dates des examens.

Titre Troisième : Assiduité et Discipline

Article 13 : Les apprenants ayant totalisé trois absences successives sans motif recevable n'auront pas le droit de passer l'examen.

Article 14 : l'administration du CEIL se réserve le droit de vérifier l'identité des apprenants à n'importe quel moment et à n'importe quel endroit du centre.

Article 15 : L'administration du CEIL accorde une grande importance au comportement des apprenants à l'intérieur du centre. Tout acte d'indiscipline, de dégradation ou comportement jugé incorrect vis-à-vis d'autrui est susceptible d'être sanctionné par un renvoi définitif.

Article 16 : Le renvoi pour comportement incorrect ou indiscipline ne donne droit à aucun remboursement des droits d'inscription.

Article 17 : L'administration rappelle aux apprenants qu'il est interdit de fumer dans les locaux du centre et d'utiliser les téléphones portables pendant les séances de cours.

Article 18 : Une attestation de maîtrise de niveau reconnue est délivrée aux apprenants ayant réussi le test de passage.

Ce règlement représente un contrat moral liant l'apprenant au CEIL.